



CHARTRE DES PARENTS DU VOLLEY BALL ROMANS



Les parents jouent un rôle charnière entre l'ensemble des intervenants de notre association. Aussi, nous comptons beaucoup sur votre soutien et votre engagement à notre côté pour une bonne réussite de tous nos objectifs.

Le Volley-ball de Romans n'est pas une garderie d'enfants mais un club à vocation sportive où les enfants doivent apprendre à œuvrer en société lors des entraînements mais aussi lors des matchs.

Article 1 Participer à la vie du club

- Venir encourager en tribunes chacune des équipes du club
- Participer de façon régulière au transport et à la préparation des goûters
- Participer aux actions et manifestations organisées par le club

Article 2 Respecter les règles de vie du club

- Prévenir en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs
- Respecter les horaires fixés par l'entraîneur
- S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant dans le gymnase
- Respecter les décisions organisationnelles des dirigeants du club et sportives de l'entraîneur

Article 3 Avoir une attitude fair-play

- Ne pas oublier que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent de leur temps et mettent leurs compétences au service du club.
- Aller le voir jouer, soutenir l'équipe de son enfant, mais laisser son éducateur diriger, "coacher" ! Avoir une attitude positive : encourager et reconforter les enfants même en cas de défaite (c'est une étape nécessaire à la réussite). Ne pas oublier que joueurs, arbitres, entraîneurs, tout le monde a droit à l'erreur.
- S'interdire toute violence (envers les arbitres, les éducateurs, les autres parents, et à plus forte raison les enfants même de l'équipe adverse) : ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer le bon exemple à leurs enfants.
- **Ne pas oublier que tout comportement anti-sportif, sanctionné par un arbitre, se traduit par une amende au club.**

Nous comptons donc sur vous, parents, afin que le respect de ces règles de base qui régissent toute vie sportive dans un club et qui sont attendues de tout(e) licencié(e), soit appliqué.

A ROMANS, le _____

Signature du responsable légal

Signature du licencié(e)